

## **CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 22 SEPTEMBRE 2017**

Présents : Bernard CHABERT, Jean-Pierre BERNARD, Anthony BRETHONNIER, René BRUYERE, Gilbert CHAZELLE, Jean-Paul LABE, Antoine MAGNIN, Virginie MOUTINHO, Jean-Luc OBLETTE, Irène PION, Sylvette PLUCHOT, Dominique RORY, Françoise TEISSIER,

Absent : Patrice FAURE.

Secrétaire de séance : René BRUYERE

Approbation du compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2017, à l'unanimité des présents.

### **Demande de subvention dans le cadre des « amendes de police » : délibération n° 2017/43**

Monsieur le Maire rappelle que la RD 56 traverse le village de Saint-Jodard. De plus en plus de piétons utilisent quotidiennement cette voie pour se rendre à l'école, à la gare, au cimetière, ou au centre bourg où se situent notamment la mairie, l'agence postale et l'épicerie.

Pour ce faire ils doivent emprunter la partie de la voie communale du côté du mur de l'école. Ce passage est dangereux en raison du rétrécissement de la chaussée (places de parking de l'autre côté de la voie) et de l'absence de trottoir. Telle est la raison pour laquelle des barrières de sécurité sont installées provisoirement sur la chaussée tout le long du mur de l'école.

Ce constat amène la commune de Saint-Jodard :

- à envisager l'implantation d'un trottoir le long de l'école sur la RD 56, afin de sécuriser le passage des piétons, sur une longueur de 55 m.
- et à solliciter les aides dues au titre des « amendes de police ».

Un devis estimatif proposés par EUROVIA DALA s'élève à 7 010 ,53 € HT (sept mille dix euros et cinquante-trois centimes hors taxes).

Où Monsieur le Maire, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité et sollicite l'aide financière du Conseil Général dans le cadre des « Amendes de Police ».